

Prévention et Signalement de la Maltraitance

 Reconnaître

 Prévenir

 Signaler

 Protéger

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11

 Formation interne

Équipe ADVF

Vivéo Occitanie

Maltraitance — qu'est ce que c'est?

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Tout acte — ou omission — qui cause du tort à une personne vulnérable, intentionnel ou non.



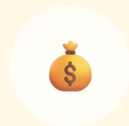
Les 4 formes de maltraitance

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Physique

Coups, brûlures, contention abusive, brusquerie répétée, agressions physique et sexuelles.



Financière

Vol, détournement, dons obtenus sous pression.



Psychologique

Insultes, humiliations, menaces, isolement délibéré, agressions verbales.



Négligence

Abandon, privation de soins, inattention répétée, non assistance.

Ces actes sont punis par la loi - qu'ils viennent d'un proche, d'un soignant ou d'une aide à domicile.



Signaux d'alerte à repérer dans l'environnement

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Signes physiques

-  Hématomes, plaies, brûlures inexpliquées
-  Traces de contention (poignets, chevilles)
-  Sous-alimentation ou déshydratation visible
-  Hygiène corporelle très dégradée
-  Douleurs inexpliquées lors des soins



Signes comportementaux

-  Peur visible en présence d'un proche
-  Repli sur soi brutal et inhabituel
-  Agitation ou prostration inexpliquée
-  Refus de parler devant un tiers
-  Propos évocateurs de violence



Que faire concrètement ?

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Ne jamais rester seul face à une suspicion. Signaler immédiatement — même un doute — c'est un acte professionnel.

1

Sécuriser

Assurer la sécurité immédiate. Ne pas laisser seul avec l'auteur présumé.

3

Signaler

Appeler la coordinatrice de secteur immédiatement. Ne pas attendre.

2

Ne pas confronter

Rester calme. Ne pas accuser. Ne pas promettre le secret.

4

Tracer

Noter les faits par écrit,
remplir la fiche d'événement indésirable : date, heure,
description précise — sans interprétation.



Ce qu'on ne fait jamais

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Ces erreurs peuvent aggraver la situation et mettre la personne en danger.



Confronter directement l'auteur présumé



Promettre le secret à la personne victime



Minimiser ou relativiser les faits observés



Attendre d'être certain à 100% pour signaler



En parler sur les réseaux sociaux ou à des tiers



Agir seul sans en référer à sa hiérarchie



Cas pratique

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Mme X vous montre un hématome sur le bras en disant : « C'est ma fille, elle s'énerve parfois. » Elle vous demande de n'en parler à personne.



Ce qu'on fait

Écouter sans promettre le secret.
Rassurer Mme X sur sa sécurité.
Appeler la coordinatrice de secteur dès la fin de l'intervention.
Noter les faits par écrit et faire une déclaration d'événement indésirable.



Ce qu'on évite

Promettre le secret.
Confronter la fille.
Ignorer car Mme X minimise.
Attendre la prochaine intervention.



Ce qu'il faut retenir

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Les 4 réflexes essentiels

01



Signaler n'est pas trahir — c'est protéger. L'obligation légale prime sur tout.

03



Ne jamais confronter, ne jamais promettre le secret, ne jamais agir seul.

02



Tout signe inhabituel mérite d'être signalé, même en cas de doute. Mieux vaut un faux positif qu'un silence coupable.

04



Vous êtes protégé par la loi si vous signalez de bonne foi. Vivéo Toulouse vous soutient à chaque étape.



Bientraitance — qu'est ce que c'est?

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



“ une démarche globale dans la prise en charge de l’usager et de l’accueil de l’entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés de l’usager, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance. ”



La bientraitance – comment être bien traitant ?

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Protéger et sécuriser

Respecter le bénéficiaire et son entourage

Eprouver de l'empathie

Manifester de la bienveillance

Préserver la dignité de l'Autre

Reconnaître que le bénéficiaire est singulier

Considérer et écouter

Faire preuve de tolérance



Ce qu'il faut retenir

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11



Les 4 réflexes essentiels

01

Ma façon d'être et d'agir doit être toujours pensé pour respecter et encourager l'expression du bénéficiaire.

03

Si je suis en difficulté dans une situation, des personnes comme la coordinatrice de secteur peuvent m'épauler et m'apporter des connaissances pour avoir une manière d'agir bientraitante.

02

Je discute avec le bénéficiaire pour bien prendre en compte ses besoins aujourd'hui et ce qu'il attend de son accompagnement.

04

En parler, c'est garantir au bénéficiaire un accompagnement de qualité et évoluer dans mon poste et ma pratique professionnelle.

Prévention et Signalement de la Maltraitance

 Reconnaître

 Prévenir

 Signaler

 Protéger

Vivéo-PROC-CRISE-005 — Objectif HAS 1.1, objectif HAS 2.2, objectif HAS 2.4, objectif HAS 2.8, objectif HAS 3.1, objectif HAS 3.11

Merci pour votre attention

Vivéo Occitanie